

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ
DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE DE TAFRA

METTRE EN ŒUVRE LE DAI AU MAROC À L'ÈRE DE L'OPEN DATA

DANS LE CADRE DU PROJET
SOLDE MINIMUM D'INFORMATION
GARANTIE SMIIG DATA



JEUDI
23
DÉCEMBRE
2021
10:00
WEBINAIRE
TEAMS



M&PI



TAFRA





Table des matières

II.	Programme de la conférence.....	3
III.	Résumés des présentations et allocutions des intervenants.....	3
1.	Allocution d'ouverture.....	4
2.	Séance 1 : Le Droit d'Accès à l'Information au Maroc : Bilan de l'accompagnement et de la régulation.....	5
3.	Séance 2 : Regards croisés sur la data au Maroc	9
	3.1 Panel 1 : Partage d'expériences et meilleures pratiques	9
	3.2 Panel 2 : Données ouvertes pour une prise de décision informée.....	13
4.	Mot de Clôture.....	20



I. Programme de la conférence

Allocution d'ouverture

M. Karim EL HAJJAJI, Président du centre de recherche Tafra

Séance 1 DAI au Maroc : Bilan de l'accompagnement et de la régulation

- Mme. Sarah LAMRANI - Directrice des Etudes de la Communication et de la Coopération - Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

Séance 2 : Regards croisés sur la Data au Maroc

Panel 1 : Partage d'expériences et meilleures pratiques

- M. Fouad ZIRARI, Expert en DAI et Ex-directeur de TAFRA
- Mme. Amal BELACHKAR, Point focal DAI - Commune de Salé
- M. Lahcen AIT LAAGUID, Point focal DAI - Commune d'Ait Melloul

Panel 2 : Données ouvertes pour une prise de décision informée

- Fatima Zahra ZAKKA, Chercheuse en science de l'information et communication - Conservatoire national des arts et métiers - Paris
- M. Oussama MARSELI, Directeur de la statistique au Haut-Commissariat au Plan
- M. Noureddine LASFAR, Chef du Département Transformation Digitale de la Société à l'Agence de Développement du Digital
- Mme. Firdaous MANSOUR, Responsable de l'entité communication et sensibilisation à l'Instance Nationale de Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption
- M. Naceureddine ELAFRITE, Co-fondateur Médias24



II. Résumés des présentations et allocutions des intervenants

1. Allocution d'ouverture

M. Karim EL HAJJAJI, Président du centre de recherche TAFRA

Après le mot de bienvenue ainsi que les remerciements pour les intervenants et les participants, M. El HAJJAJI a présenté le centre de recherche TAFRA, sa mission ainsi que sa contribution dans la mise en œuvre de la loi 31.13 à travers le projet SMIIG DATA.

Il a également mis l'accent sur l'impact de l'absence de données au Maroc sur tous les acteurs concernés (Etat, secteur privé, société civile, chercheurs, etc) notamment pour :

- Diagnostiquer et mesurer les problèmes ;
- Cibler une politique publique ;
- Evaluer l'impact des actions de l'Etat.

Il a indiqué qu'en mars 2020, après l'entrée en vigueur de la loi 31.13, TAFRA a pu identifier plus d'une trentaine de bases de données de première nécessité. Il s'agit de bases de données qui devraient déjà être publiées. De ce fait, 35 formulaires de demande d'accès à l'information ont été adressés à 11 institutions. Seules 3 institutions ont donné suite aux demandes d'information de TAFRA dont une seule était favorable.

M. El HAJJAJI a rajouté que « *la taille du marché de l'Open Data est estimée 185 Milliards d'euros et plus d'un million d'emplois. Si on projette ces chiffres sur l'économie marocaine, on obtient un marché de 12 Milliards de dirhams et un peu plus de 12 000 emplois. Selon plusieurs Benchmark, le retour sur investissement de la donnée ouverte est de manière systématique largement supérieur à 1. Cela veut dire que chaque dirham investi dans la collecte, la maintenance et la mise à jour de données génère jusqu'à 130 dirhams de retombées économiques* ». Pour en tirer profit, il y a lieu de (d) :

- Considérer la donnée comme une infrastructure ;
- Effectuer un état des lieux des données ;
- Publier les données en Open Data.

2. Séance 1 : Le Droit d'Accès à l'Information au Maroc : Bilan de l'accompagnement et de la régulation

Mme. Sarah LAMRANI, Directrice des Etudes de la Communication et de la Coopération au Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

Madame LAMRANI a affirmé que grâce à l'entrée en vigueur de la loi 31.13 en mars 2018, le Maroc a pu adhérer au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert. Un partenariat qui promeut les principes de transparence, de participation, d'intégrité et de redevabilité. En avril 2018, le Maroc était le 78^{ème} pays à adhérer à cette initiative internationale.

Le premier Plan d'Action National (PAN), soumis en septembre 2018, reposait sur cinq axes dont un axe dédié à l'accès à l'information contenant six engagements à savoir :

- Sensibilisation de l'opinion publique sur le Droit d'Accès à l'Information (DAI) ;
- Désignation et formation des chargés de l'information au niveau des administrations et établissements publics ;
- Création d'entités administratives chargées des archives et formation de formateurs en matière de gestion des archives ;
- Renforcement de la publication et de la réutilisation des données ouvertes ;
- Mise en place d'un dispositif de partage des données environnementales (Observatoires Nationaux de l'Environnement et du Développement Durable) ;
- Mise en place du portail de la transparence.

Ainsi, plusieurs actions ont été réalisées pour la mise en œuvre du DAI notamment :

Volets	Actions
Le volet gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Institution de la Commission sur le Droit d'Accès à l'Information ;• Désignation de 2016 chargés de l'information (Administrations et entreprises publiques) ;• Création de 21 commissions sectorielles du DAI ;• Création du réseau sur le DAI.
Le volet formation	<ul style="list-style-type: none">• Etablissement d'un guide de formation des formateurs sur le DAI ;• Réalisation d'un référentiel sur le DAI ;• Organisation de sessions de formation des formateurs ;• Accompagnement à la formation de plusieurs administrations ;• Organisation de sessions de formation de la société civile sur la loi 31.13.
Le volet sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Conception et publication de capsules vidéo destinées au grand public ;• Elaboration du guide citoyen téléchargeable sur www.chafafiya.ma ;• Elaboration de supports de communication et de vulgarisation.
Le volet network	<ul style="list-style-type: none">• Développement du portail chafafiya.ma ;• Développement du module de publication proactive ;• Refonte du portail data.gov.ma.



Mme Lamrani a indiqué que l'évaluation du premier plan d'action a conclu sur l'importance du renforcement du droit d'accès à l'information, notamment le volet de la publication proactive des informations sous format ouvert.

Dans le cadre du 2^{ème} plan d'action national 2021- 2023, un ensemble d'engagements en relation avec le DAI, et en étroite concertation avec la société civile, a été adopté à savoir :

- Renforcement de la transparence budgétaire avec un focus sur le budget citoyen ;
- Renforcement de la mise en œuvre du DAI dans les différents départements ministériels et des établissements publics ;
- Transcription et publication des procédures et formalités administratives et leur simplification en vue de leur dématérialisation ;
- Publication proactive des informations et statistiques relatives à l'éducation nationale ;
- Renforcement de la transparence et de la participation dans la gestion des services de la santé ;
- Promotion de la publication et la réutilisation des données ouvertes.

Dans ce sillage, le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration a lancé un portail dédié à la société civile afin de renforcer son rôle comme partie prenante non gouvernementale dans le chantier du gouvernement ouvert. Et ce par :

- La sensibilisation et l'interaction avec les citoyens et les organisations de la société civile à travers un ensemble de canaux d'échanges et de dialogue inclusif et continu ;
- La publication de toute les actualités et chantiers du en relation avec la société civile ;
- La participation à des groupes de travail thématiques ou territoriaux pour pousser la réflexion et la collaboration sur les sujets du.

La présentation de Mme Sarah Lamrani a suscité plusieurs interactions de la part des participants :

i. 1^{ère} interaction : M. Jamal RAMDANE, Secrétaire général de l'Association Marocaine de l'Evaluation (AME)

M. RAMDANE a indiqué que L'AME est très interpellée par la thématique du webinaire. En effet, l'évaluation se base la démonstration et cet exercice ne pourrait être réalisé sans accès à l'information.

Par ailleurs, M. RAMDANE a souligné que le principe de la confidentialité reste très flou et pose une véritable problématique lorsqu'il s'agit de l'exercice de l'évaluation.

ii. 2^{ème} interaction : M. Ahmed BERNOUSSI – Secrétaire Général de Transparency Maroc

M. BERNOUSSI a souligné que le Maroc connaît une situation systémique de la corruption et Transparency Maroc plaide depuis des années avec d'autres organismes de la société civile pour le droit d'accès à l'information afin de permettre aux citoyens de suivre l'action publique et demander des comptes auprès des responsables. Ainsi, le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) était parmi les outils de mise en œuvre de la loi 31.13.

S'agissant du premier plan d'action du PGO, M. BERNOUSSI a souligné que la société civile n'a pas contribué à son élaboration et ses remarques n'ont pas été prises en considération. D'autant plus, la campagne de sensibilisation des citoyens autour de la loi 31-13, notamment sur les chaînes télévisées et radios, n'a pas été réalisée.

Il a également souligné que lors de l'élaboration du deuxième plan d'action 2021 – 2023, il n'y avait pas eu suffisamment de consultation avec les organismes de la société civile constituant le comité de pilotage et qui a des réserves sur de nombreux engagements au motif qu'elles ne sont qu'une mise en œuvre des lois déjà existantes.

M. BERNOUSSI a rajouté que « *Transparency Maroc avait adressé plusieurs demandes d'information aux administrations et qui sont restées sans réponses. Il est évident de mettre l'accent sur le rôle de la Commission du Droit d'Accès à l'Information qui ne dispose pas des outils nécessaires de sanctions. Plusieurs réformes restent à réaliser notamment la réforme de la CDAI afin qu'elle puisse jouir d'une autonomie pour exercer pleinement ses pouvoirs. Par conséquent, la société civile et les administrations publiques ont encore un long chemin à parcourir afin de réussir l'interaction et l'harmonie nécessaires à la mise en œuvre de cette loi* »

iii. 3^{ème} interaction : Mme Hasnaa AMAHJOUR, Point focal DAI à la Commune de Martil

Mme AMAHJOUR a soulevé que parmi les raisons du retard accusé pour certaines réponses aux demandes d'information figure l'indisponibilité de l'information demandée. Quant aux informations relatives à la publication proactive, il s'agit des documents que la commune met à la disposition des citoyens et publie via son portail. Cela dit, lorsque l'information demandée n'est pas disponible et demande une préparation, il y a un risque de dépasser le délai de 20 jours.

iv. 4^{ème} interaction : Mme Naima MAHFOUD, Chargé de communication à la Commune de Fès

Mme MAHFOUD a souligné la nécessité de renforcer les capacités de l'ensemble du personnel des collectivités territoriales par rapport au DAI ; cette formation étant limitée aujourd'hui aux points focaux DAI. Etant donnée que tous les employés sont concernés par la loi 31-13, la formation va leur permettre de s'outiller et répondre aux demandes dans le délai requis.

La commune de Fès collecte le plus grand nombre d'informations possible afin de le mettre à la disposition des citoyens. Par ailleurs, des obstacles liés à la confidentialité des informations émergent en l'absence de coordination et d'harmonie entre les différentes parties prenantes ce qui renforce l'idée de la nécessité de la formation pour tout le personnel des collectivités territoriales.



v. Réponses de Mme Sarah Lamrani Directrice des Etudes de la Communication et de la Coopération - Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration

En réponse à l'intervention de M. BERNOUSSI, Mme LAMRANI affirme que le chemin est encore long afin de pouvoir appliquer la loi d'une manière effective. Il y a une conscience liée au retard des réponses des demandes d'accès à l'information et les statistiques affichées sur le portail chafafiya.ma confirment ce constat.

Selon Mme LAMRANI « *Le portail data.gov nécessite un grand effort de collecte et de publication des données. Etant donné que le ministère aujourd'hui est chargé de la transition numérique et avec l'appui de l'ADD et en collaboration avec le réseau des point focaux chargés d'information, plusieurs efforts sont à déployer afin de pouvoir mettre à niveau le partage des données* ».

En réponse à M. RAMDANE, Mme LAMRANI a indiqué que plusieurs données à caractère non confidentiel demeurent non partagées et le défis aujourd'hui est de s'attaquer à toutes ces données afin de les mettre à la disposition des citoyens.



3. Séance 2 : Regards croisés sur la data au Maroc

3.1 Panel 1 : Partage d'expériences et meilleures pratiques

M. Fouad ZIRARI, Expert en DAI et Ex-directeur de TAFRA

M. ZIRARI a présenté le projet SMIIG DATA « Solde Minimal d'Information Institutionnelle Garantie », mené par TAFRA et financé par the Middle East Partnership Initiative MEPI. Ce projet a pour objectif d'appuyer l'implémentation de la loi 31.13 relative au droit d'accès à l'information à travers :

- L'augmentation de l'appui citoyen à la loi sur le droit d'accès à l'information ;
- L'amélioration de l'accès, la transparence et la qualité de l'information livrée par l'administration publique locale ;
- Le soutien aux conseils communaux par les compétences et moyens techniques pour partager l'information publique.

Plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de ce projet notamment :

- Le plaidoyer et la sensibilisation ;
- Le développement des sites web au profit des collectivités territoriales qui le souhaitent en adéquation avec le cadre juridique national et les bonnes pratiques relatives à la publication proactive des données ;
- La formation et la sensibilisation des citoyens, acteurs de la société civile, journalistes et cadres de la fonction publique au droit d'accès à l'information, ses modalités, enjeux, avantages, etc ;
- Le suivi de l'information publique mise à la disposition des citoyens.

En plus de ces activités, le projet a connu la conception d'un indicateur nommé « Solde Minimal d'Information Institutionnelle Garantie » (SMIIG DATA) permettant de mesurer le niveau de conformité d'une institution publique par rapport aux exigences légales de publications proactives d'informations publiques. M. ZIRARI a rappelé que cet indicateur se basait sur les sept critères de publication de l'information de la Banque Mondiale à savoir : L'information doit être publique, accessible, explicite, réutilisable, complète, actualisée et gérée après sa publication.

L'indicateur est constitué de trois rubriques à savoir :

- **Participation citoyenne** : Suivre et participer à la gestion des affaires de la commune et de pouvoir se faire entendre dans le processus de prise de décision ;
- **Finances publiques** : Toute information concernant la gestion des ressources financières et des biens de la commune ;
- **Gouvernance territoriale** : Rapprocher les citoyens des instances élues et comprendre le fonctionnement de la commune.



Au sein de chaque rubrique, différents types d'informations importantes ont été identifiés, auxquels l'accès devrait être facilité à travers un site internet. L'indicateur prend une valeur comprise entre 0 (absence totale d'information disponible) et 100 (parfaite disponibilité, en termes de quantité, qualité, accessibilité et actualisation).

Une institution a atteint le « SMIIG Data » lorsqu'elle enregistre un score supérieur ou égal à 70 sur 100. Une note inférieure signifie que l'institution n'a pas rempli la totalité de ses engagements, et que certaines informations prévues par le texte de loi ne sont pas disponibles. Une note supérieure à 70 sur 100 signifie que l'institution a rempli tous ses engagements légaux et qu'elle a développé de bonnes pratiques, telles que des services en ligne, ou la mise en valeur de son territoire.

Au titre de l'année 2021, les résultats montrent que sur les 81 plus grandes communes du Maroc (nombre de communes dépassant 50 000 hab au Maroc), **44% n'ont pas de site web**. Par ailleurs, sur les 46 communes dont Tafra a pu évaluer les sites web, seules deux communes ont pu atteindre le SMIIG Data à savoir **la commune d'Ait Melloul avec un score de 80 /100 et la commune de Salé avec un score de 71/100**.

D'autres résultats qui ressortent de cette étude indiquent que :

- **85%** des citoyens (**15 193 485** d'habitants) n'ont pas accès aux budgets de leurs communes ;
- **43%** n'ont pas accès au contact de leur commune ;
- **88%** ne connaissent pas les décisions prises par leurs conseils (délibérations) ;
- **4%** des commune seulement disposent d'un espace de concertation.

A titre de conclusion, M. ZIRARI a soulevé que les collectivités territoriales aux moyens importants (ressources humaines qualifiées et ressources financières) ont les mêmes obligations légales en matière de publication proactive que les communes aux moyens modestes. Cette situation ne prend pas en compte les contraintes humaines, matérielles et techniques des petites communes. Ainsi, il est fortement recommandé aux organes de tutelle de mettre à la disposition des petites communes les moyens nécessaires pour répondre à leurs obligations légales en matière de publication proactive.

Mme. Amal Belachkar, Point focal DAI à la Commune de Salé arrivée 1^{ère} dans le classement de l'indicateur SMIIGDATA de TAFRA au titre de l'année 2020

Mme BELACHKAR a souligné dans son allocution l'importance de ce webinaire qui constitue un rendez-vous annuel pour discuter de l'étendue de la mise en œuvre du droit d'accès à l'information, notamment au niveau des communes territoriales.



TAFRA

Mme BELACHKAR a déclaré que si la commune de Salé est arrivée en tête du classement de l'indicateur SMIIG Data pour la 1^{ère} année d'entrée en vigueur de la loi 31.13, C'est le résultat de nombreuses mesures prises par la commune de manière proactive avant la promulgation de la loi.

En effet, selon Mme BELACHKAR, la commune de Salé a adopté, depuis 2014, une vision stratégique pour sa communication et un plan d'action sous le slogan « Une communication efficace pour une commune citoyenne ». La commune était la première à collaborer avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sur la question de l'ouverture des collectivités territoriales dont le rapport a indiqué que la commune à travers ses initiatives dispose de fort potentiel pour une administration locale ouverte conformément aux normes approuvées.

Mme BELACHKAR a conclu en rappelant que le citoyen aujourd'hui, surtout les étudiants et les chercheurs, s'intéresse davantage au digital, notamment le site internet de la commune. Afin d'offrir au citoyen une information de qualité, une volonté politique s'impose.

M. Lahcen Ait Laaguid, Point focal DAI à la Commune d'Ait Melloul

Dans le cadre du partage d'expérience de la commune d'Ait Melloul, M. Ait LAAGUID a introduit la commune, ses spécificités et ses ressources en mettant l'accent sur les utilisateurs des informations mises en ligne, notamment les étudiants chercheurs et les investisseurs vu le positionnement géographique de la commune ; d'où le grand intérêt à publier des informations actualisées.

Conformément à la mise en œuvre de la loi 31.13, la commune d'Ait Melloul a créé un comité consultatif interne relevant directement du Président de la commune et qui a pour prérogatives de (d') :

- Elaborer une base de données, comptant toutes les données produites par la commune, mise à la disposition de la commune en indiquant sa nature et sa source ;
- Elaborer et suivre la mise en œuvre du plan d'action annuel afin de collecter les informations détenues par la commune, les catégoriser, les conserver et les actualiser constamment, en coordination avec le Directeur des services et avec les services communaux concernés ;
- Identifier et diffuser les informations concernées par la publication proactive ;
- Accompagner et soutenir la cellule du droit d'accès à l'information, en la conseillant et en lui facilitant ses missions ;
- Proposer un programme de formation des employés dans le domaine du DAI ;
- Examiner les plaintes soumises par les demandeurs d'information ;
- Émettre des recommandations et des suggestions pour améliorer la qualité de la procédure d'obtention d'informations.

La Commune a également publié un guide précisant le délai de soumission des informations relatives à chaque service à partir de la date de réception de la demande d'information par le bureau d'ordre jusqu'à la signature du président de la Commune.



Les interventions et présentations des membres du Panel 1 ont suscité plusieurs interactions :

i. 1^{ère} interaction : M. Fouad ZIRARI, Expert en DAI et Ex-directeur de TAFRA

M. ZIRARI a indiqué qu'en dépit du déséquilibre entre les communes disposant d'importantes ressources humaines et financières et les communes avec des ressources limitées, il est important de noter qu'il s'agit aussi de la volonté de la commune à publier l'information. A titre d'exemple la commune de Beni Nsar disposait d'un site web réalisé par un employé de la commune avec ses propres moyens. D'autant plus, l'employé publiait les informations disponibles d'une manière régulière.

Selon M. ZIRARI, « *lorsque l'information est publiée de manière proactive, le fardeau sur l'employé diminue, ce qui encourage la participation citoyenne et renforce la confiance entre le citoyen et la commune* ».

ii. 2^{ème} interaction : Mme Fatima Zahra CHIHAB Commune de Taroudant

Mme CHIHAB a mis en relief les contraintes rencontrées par les petites communes qui n'ont pas les mêmes ressources que celles des grandes.

La révolution actuelle relative à la modernisation de l'administration en général et la gestion communale en particulier pousse les communes à s'engager de plus en plus dans différentes actions en vue d'améliorer le service offert au citoyen.

Les communes sont parties prenantes dans plusieurs chantiers de digitalisation et de modernisation inaugurés par l'Etat. Par ailleurs, elles ont du mal à suivre, en raison du manque de ressources humaines qualifiées dans un contexte marqué par des départs à la retraite.

iii. 3^{ème} interaction : M. Marzouq BOUCHERTA, Point focal DAI à la commune de Bni Nssar

Dans le cadre du partage des expériences M. BOUCHERTA suggère la création d'un groupe WhatsApp destiné aux chargés de communication/points focaux DAI au sein des communes afin d'échanger les expériences, les enseignements et les bonnes pratiques.

iv. Quatrième interaction : M. Lahcen AIT LAAGUID, Point focal DAI à la Commune d'Ait Melloul

M. Ait LAAGUID a indiqué qu'il serait préférable d'avoir sur la plateforme data.gov un mécanisme unifié pour toutes les communes en termes de collecte de données, étant donné que chaque commune a ses propres spécificités et donc la nature de la donnée peut changer d'une commune à l'autre.

3.2 Panel 2 : Données ouvertes pour une prise de décision informée

Mme Fatima Zahra ZAKKA, Chercheuse en science de l'information et communication - Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris

Mme ZAKKA a présenté les résultats de ses recherches menées depuis juillet 2021 jusqu'à octobre 2021 sur l'offre des données gouvernementales ouvertes disponibles sur les portails gouvernementaux ainsi que sur leur degré d'ouverture.

Selon Mme ZAKKA « *La question qui se posait était pourquoi l'OGD « Open Government Data » au Maroc est encore à ses balbutiements ? pourtant le pays était l'un des premiers à s'intéresser à intégrer le mouvement de l'Open Data* »

Le terrain d'étude était constitué de 47 portails gouvernementaux et les OGD utilisées font partie des données recommandées par l'Open Data baromètre à savoir :

- Responsabilité du gouvernement : Budget ; Marchés publics ; Contrats ; Législation ; Propriété foncière ; Registre du commerce ; Élections.
- Politiques sociales : Statistiques nationales ; Santé ; Éducation ; Environnement.
- Innovation : Cartographie ; Commerce international ; Criminalité ; Transport.

Les résultats de l'étude montrent que sur l'ensemble des données publiées, les statistiques nationales représentent 15,13% et les statistiques cartographiques en 2^{ème} lieu représentent 12,61%.

Sur le volet de la production de données, deux principaux producteurs de données gouvernementales se distinguent, à savoir le HCP avec 38 jeux de données sur 109 de la production totale et le Ministère de l'Economie et des finances avec 23 jeux de données. Soit un total de 61% de la production nationale.

Sur le volet diffusion de données, il s'agit de la contribution des portails des diffuseurs de données, producteurs ou non, dans l'ouverture des données gouvernementales et dans l'accès à l'information. Les deux principaux diffuseurs de données sont toujours le HCP et le Ministère de l'Economie et des Finances avec un taux de diffusion respectivement de 48 et 31 jeux de données soit 66,39% de la diffusion nationale, ce qui appuie les résultats de la production.

L'offre des données gouvernementales dégage une utilisation variée des formats de publication à savoir :

- 37,50% pour le format MS-Excel ;
- 15,29% pour le format PDF ;
- 9,55% pour le format Cartographies ;
- 8,28% pour le format Base de données.

Pour ce qui est de la ponctualité, un taux de 83,19% a été enregistré sur des données recensées et actualisées contre un taux de 16,81% de non-actualisation.



Le volet ouverture des données gouvernementales dégage une utilisation variée des formats de publication à savoir :

- 44,44% des données sont publiées sous format PDF sous la catégorie « Innovation » ;
- 56,25% des données sont publiées sous format MS-Excel sous la catégorie « Responsabilité du gouvernement » ;
- 80% des données sont publiées sous format MS-Excel sous la catégorie « Politiques sociale ».

D'après Mme ZAKKA, les résultats de l'étude ont relevé un certain nombre de points faibles observés directement sur le terrain d'étude et d'autres mis en relief notamment :

- Limitation de l'offre de données conforme aux 8 principes de l'OGD comme la qualité, la granularité et le format ouvert ;
- Divergence en matière de la production et de la diffusion des données gouvernementales ;
- Problèmes de l'accessibilité aux données pour les personnes à déficience ;
- Restrictions de consultation et exploitation des jeux de données disponibles dans une seule langue ;
- Intérêt accordé à des données plus que d'autres ;
- Absence de secteurs vitaux dans le cycle de la production et de l'ouverture de la donnée ce qui implique une pénurie des données essentielles.

Pour conclure, les recommandations proposées par Mme ZAKKA ont été comme suit :

- **Sur le volet de la production des données :** La nécessité d'une conception formelle afin de laisser la marge aux décideurs pour prendre des décisions objectives sur quoi produire.
- **Sur le volet de la diffusion des données :**
 - Réaliser un inventaire des données publiques à diffuser en format ouvert ;
 - Elaborer une classification et organisation des données dans un référentiel ou un répertoire national ;
 - **Sur le volet de l'ouverture et de la réutilisation :** Privilégier des formats ouverts qui facilitent la consultation, l'exploitation et la réutilisation des données.

M. Oussama MARSELI, Directeur de la statistique au Haut-Commissariat au Plan

M. MARSELI a présenté le système statistique national. Un système dit décentralisé vu qu'il est composé de plusieurs producteurs d'information statistique. Le HCP constitue le noyau central de ce système par son rôle primordial dans la publication des données statistiques et par son implication avec les différents départements ministériels dans la réalisation de leurs enquêtes et aussi avec les chercheurs, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations internationales.



Les réalisations du système sont scindées en deux volets à savoir :

- Le volet Production : Comprenant la production de statistiques dans plusieurs domaines : démographique, social, économique, environnemental et les comptes nationaux.
- Le volet diffusion : sur le plan international et depuis 2005, le Maroc s'est inscrit à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, qui l'engage à suivre de bonnes pratiques dans quatre dimensions :
 - Diffuser ponctuellement les données selon le degré de couverture, de périodicité et d'actualité requise ;
 - Garantir l'accès libre ;
 - Fournir les pratiques et les méthodes utilisées ;
 - Certifier l'exactitude des métadonnées.

M. MARSELI a précisé que le HCP a entrepris plusieurs démarches pour répondre aux exigences internationales et nationales, notamment la publication de plus de 2220 publications sur « hcp.ma » qui génère 1,5 millions de visites par an et 1381 demandes de données traitées en 2021. Le portail compte une base de données statistiques avec 21 thèmes, 1200 indicateurs, 40.000 séries statistiques et offre également aux chercheurs des micro-données anonymisées sur ses enquêtes. D'autant plus et suivant les directives du pays en matière de la régionalisation avancée, le HCP a développé des portails régionaux élaborés par les différentes directions régionales.

M. MARSELI a déclaré que conformément à l'Open Data Inventory Network (Indice élaboré par l'Open Data Watch), le Maroc est le premier pays africain en matière d'ouverture de données et 41/187 au monde avec un score total de 65 et des scores de couverture et d'ouverture de 57 et 72 étalées sur 21 domaines.

Pour conclure, M. MARSELI a expliqué qu'afin de disposer d'un Système Statistique National (SSN) transparent et une responsabilité axée sur les résultats, plusieurs axes restent à développer dans l'ère de l'Open Data notamment :

- Actualiser le cadre juridique et institutionnel du SSN ;
- Adapter la production statistique aux besoins des décideurs des politiques publiques ;
- Moderniser le processus de production et de diffusion statistique ;
- Renforcer les capacités humaines et capitaliser sur les expériences ;
- Explorer des sources alternatives des données ;
- Renforcer la coopération et le partenariat avec les établissements nationaux, régionaux et internationaux.



M. Nouredine LASFAR, Chef du Département Transformation Digitale de la Société à l'Agence de Développement du Digital (ADD)

M. LASFAR a mis l'accent sur le contexte national et international de l'Open Data au Maroc, notamment l'engagement 10 du deuxième plan national du gouvernement ouvert où l'ADD est point focal.

L'ADD œuvre depuis sa création pour la promotion de la culture de l'Open Data avec l'appui de plusieurs parties prenantes qui participent à ce chantier, notamment le comité de pilotage qui regroupe plusieurs ministères et organismes nationaux afin de suivre et piloter l'exécution du plan d'action.

Selon M. LASFAR, l'objectif principal de l'ouverture des données consiste à :

- Améliorer la transparence et l'ouverture de l'administration marocaine ;
- Faciliter l'accès des citoyens et des entreprises aux données publiques ;
- Proposer de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale et créer de la valeur ajoutée économique au profit des entreprises.

Et dans le but d'atteindre les résultats suivants :

- Efficacité et transparence de l'action publique ;
- Promotion de l'e-participation citoyenne ;
- Développement de l'entreprenariat et l'innovation numérique ;
- Amélioration du positionnement du Maroc dans les classements internationaux en la matière.

M. LASFAR a déclaré que dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions national 2021, qui recommande l'adoption d'une plateforme nationale commune de données ouvertes, l'Agence de Développement du Digital (ADD) a lancé une nouvelle version du portail national des données ouvertes data.gov.ma, et ce, en vue de maximiser l'impact de l'ouverture et le partage des données publiques à l'échelle nationale et de promouvoir la transparence de l'administration vis-à-vis des usagers (citoyens et entreprises).

La publication de cette nouvelle version est caractérisée par une augmentation de près de 46% du nombre de jeux de données publiés et 38% des organismes producteurs de données ouvertes. Cette version vise à atteindre plusieurs objectifs notamment :

- L'amélioration de l'expérience utilisateur sur le portail ;
- Le développement du portail en tant que point d'entrée vers des données ouvertes publiées à l'échelle nationale ;
- L'augmentation du nombre de réutilisation des données publiques ;
- La mise en place de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale.



Mme. Firdaous MANSOUR, Responsable de l'entité communication et sensibilisation à l'Instance Nationale de Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption

Mme MANSOUR a entamé son intervention en déclarant que l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) a toujours mis l'accent sur l'importance de l'accès à l'information en tant que principal vecteur de renforcement des valeurs de probité, de transparence et de bonne gouvernance. Cette conviction a été confortée suite à l'entrée en vigueur de la loi 31.13 sur le DAI.

Selon Mme MANSOUR, l'Open Data a ouvert plusieurs possibilités notamment :

- Augmentation de la productivité, minimisation des coûts, baisse remarquable des délais ;
- Favorisation de la culture d'ouverture des institutions ;
- Amélioration du niveau de services offerts aux citoyens ;
- Participation à la réalisation des objectifs du développement durable ;
- Responsabilisation des relations entre les citoyens et l'administration.

L'Open Data présente plusieurs enjeux politiques, économiques et sociaux, notamment l'accès à l'information qui permet de combattre la corruption et favorise le climat de la concurrence.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, Mme MANSOUR a expliqué que l'Open Data permet de (d') :

- Enrichir le contrôle citoyen ;
- Renforcer l'implication, faciliter et ouvrir le champ vers une large participation au processus décisionnel ;
- Détecter des niches de corruption et démasquer des pratiques complexes de ce phénomène et ce, en recoupant les informations ou en vérifiant la véracité des données ;
- Participer à la dénonciation des actes de corruption ;
- Créer des dynamiques dans le domaine de l'intégrité ;
- Renforcer la transparence dans les services de l'Etat.

En comparant entre l'Open Data Barometer (**ODB**) et l'indice de la perception de la corruption (**IPC**), il est bien clair que la plupart des pays classés dans les 25 premières positions sur le Baromètre Open Data sont les mêmes ayant obtenu les premières positions sur l'IPC et donc il y a une étroite relation entre la disponibilité des données ouvertes et l'amélioration du score IPC des pays observés.

Pour le positionnement au niveau du ODB, Mme MANSOUR a affirmé qu'il y a une régression du classement du Maroc passé du 40^{ème} rang en 2013 au 79^{ème} rang en 2017. Selon le rapport de l'Open Data Baromètre « bien que le Maroc ait été pionnier en Afrique, la qualité, la mise à jour et la pertinence des jeux de données publiés sont limitées ».



Pour l'IPC, la position du Maroc n'a pas beaucoup changé depuis plus de 15 ans. Elle se caractérise par une relative stagnation, avec un intervalle de classement (72ème place à la 91ème) et une note qui est restée inférieure à 43 sur 100. Une situation qui montre que le Maroc souffre toujours de l'ampleur du phénomène de la corruption et de sa perception. Ce qui conclut que la corrélation de l'impact de l'Open Data sur l'indice de perception de la corruption semble suffisamment significative.

Pour profiter pleinement des avantages de l'ouverture des données publiques et pour que celles-ci constituent un levier incitatif puissant de la transparence, de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, l'INPPLC, convaincue de son importance, s'est penchée sur le sujet par différents travaux dont notamment :

- La publication de son rapport annuel en 2020 contenant un certain nombre de recommandations permettant de servir davantage la transparence et la lutte contre la corruption dans la sphère publique ;
- L'Instance a émis un certain nombre de recommandations notamment :
 - Une révision profonde du système de déclaration obligatoire du patrimoine, notamment à travers l'adoption d'un système d'information global, intégré, interactif et interconnecté, caractérisé par les capacités de traitement automatique des données, garantissant l'analyse immédiate et proactive de ce qui est déclaré ;
 - L'établissement d'une complémentarité effective des relations d'échange électronique des informations, entre les autorités disposant de compétences pouvant détecter des soupçons d'enrichissement illicite, à savoir la Conservation foncière, l'Office des changes, l'administration des impôts, la Douane, la CNSS, d'une part, et les juridictions financières, le Conseil de Concurrence et l'INPPLC, d'autre part.
 -

M. Naceureddine ELAFRITE, Co-fondateur Médias24

Selon M. ELAFRITE, depuis le lancement de Médias24 en tant que journal digital qui s'intéresse à la Data économique, politique et sociale, il a été constaté que la majorité de la data n'avait pas de portail agrégé. A titre d'exemple, le portail des barrages qui indique quotidiennement la situation des barrages au Maroc offre des données qui ne sont pas géolocalisées ou catégorisées ce qui limite la réalisation d'analyses par années ou par barrage. Cette situation compliquait la tâche de collecte et d'analyse de données pour le journal, d'où l'émergence de l'idée de se constituer son propre stock de data.

Médias24 a créé une plateforme data qui offrent en premier niveau les principaux indicateurs économiques qui sont mis à jour régulièrement avec la possibilité d'accéder à des Dashboard détaillés. Le même travail a été effectué sur la data disponible sur élections.ma et à travers un moteur de recherche qui a été créé, toutes les requêtes sont possibles à lancer par région, circonscription...etc, et qui ne sont pas accessibles sur le portail national.

Le deuxième moteur de recherche est destiné aux marchés publics. Il permet de consulter les principaux appels d'offres par mots clés. Le troisième moteur de recherche est dédié aux jurisprudences, la recherche peut être lancée par domaine, à savoir le domaine pénal, commercial ou administratif, ou par juridiction ou type d'affaires.

M. ELAFRITE a indiqué que les données recueillies du portail des barrages, il a été possible de géolocaliser tous les barrages et réaliser toute sorte de recherche par barrage ou par période.

Les présentations et interventions du Panel 2 ont suscité plusieurs interactions :

i. 1^{ère} interaction : Mme Fadwa ABOUHAZIM, Statisticienne à l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH)

Selon Mme ABOUHAZIM, l'ONDH a pour mission permanente d'analyser et d'évaluer les programmes, politiques et actions du développement humain au Maroc. Pour l'accomplissement de sa mission évaluative, l'observatoire est confronté à des difficultés d'accès à l'information à temps ou encore l'inexistence de cette information.

Pour répondre à ses besoins, l'observatoire a mis en place ses propres outils, notamment le système d'information « ALBACHARIA » qui est en open source accessible à travers le site web de l'ONDH où www.albacharia.ma. Cette plateforme dispose d'un SIG qui met à disposition l'information territoriale sur les domaines clés du développement humain. Par ailleurs, il présente une carte interactive qui présente le maillage territorial de l'ensemble des établissements relatifs au développement humain notamment l'éducation nationale, la santé, la formation professionnelle...etc. Ce qui permet de présenter une image réelle des territoires aux décideurs et leurs faciliter la prise de décision. D'autant plus, la plateforme propose une analyse multidimensionnelle croisée afin de mesurer le développement humain dans un territoire donné.

Le deuxième outil est un système d'enquêtes panel des ménages qui regroupe environ 16 000 ménages représentatifs du milieu urbain, rural et à l'échelle nationale et infranationale et qui permet de suivre les mêmes individus dans le temps ce qui facilite l'analyse des trajectoires de vie de ces individus, notamment les entrées et sorties en pauvreté.

Mme ABOUHAZIM a affirmé que l'ONDH partage ces données à travers des conventions et partenariats avec des institutions, les départements ministériels, les agences des nations unies, les académiciens ainsi que la société civile. Cela dit, le niveau de la technicité rend parfois la tâche difficile vu qu'il y a des données qui nécessitent des techniques assez développées pour les utiliser.



ii. 2^{ème} interaction : M. Mohamed BENAICHA, Point focal DAI à la Commune de TAOURIRT

M. BENAICHA a félicité le travail et les réalisations partagées par les intervenants. Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée, une coordination entre les différentes parties prenantes du DAI s'impose. D'autant plus, les communes territoriales, compte tenu de leurs moyens limités, nécessitent un appui afin de rattraper leur retard.

iii. 3^{ème} interaction : M. Karim EL HAJJAJI, Président de TAFRA

En réponse à l'intervention de Mme ABOUHAZIM, M. EL HAJJAJI a remercié l'ONDH pour le travail déjà accompli et a souligné que malgré la technicité de quelques données, il est important de les mettre à la disposition du citoyen.

4. Mot de Clôture

M. EL HAJJAJI a remercié l'ensemble des participants et intervenants qui ont participé à cette conférence constituant une occasion d'une part, à enrichir le débat avec des interventions de qualité et d'autre part, une opportunité pour regrouper, autour d'une thématique aussi importante, plusieurs acteurs notamment les communes territoriales, les ministères, la société civile...etc.

M. EL HAJJAJI a appelé également à penser à l'utilisateur final en publiant les données en format adéquat.